

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC



## SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 3 MARS 2025

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS TENUE LE LUNDI 3 MARS 2025, À 20 HEURES, EN LA SALLE JEAN-BAPTISTE-SASSEVILLE DE LA MAIRIE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS.

<i>Membres du Conseil de ville</i>	<i>Titre</i>	<i>Présent.e.</i>	<i>Absent.e.</i>
Monsieur Simon Deschênes	Maire	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Madame Myriam Belley	Conseillère district n° 1	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Madame Ariane Lévesque	Conseillère district n° 2	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Monsieur Simon Lemieux	Conseiller district n° 3	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Monsieur Simon Pelletier	Conseiller district n° 4	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Monsieur Richard Bujold	Conseiller district n° 5	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Monsieur Jacques Létourneau	Conseiller district n° 6	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>Autres personnes</i>			
Monsieur Martin Richard	Directeur général	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Madame Josée Latour	Trésorière	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Madame Andréanne Tousignant	Greffière adjointe	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Membres de ce conseil formant quorum sous la présidence du monsieur le maire suppléant Richard Bujold.

### 1. Ouverture

25-03-047

### 2. Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit adopté tel quel.

ADOPTÉE

### 3. Approbation des procès-verbaux

25-03-048

#### 3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2025

Les membres du conseil ayant reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2025, Il EST PROPOSÉ PAR JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que ledit procès-verbal soit approuvé tel quel.

ADOPTÉE

25-03-049

#### 3.2 Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 février 2025

Les membres du conseil ayant reçu et lu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 février 2025, Il EST PROPOSÉ PAR SIMON LEMIEUX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que ledit procès-verbal soit approuvé tel quel.

ADOPTÉE

#### 4.- Information

##### 4.1 Déneigement

Avec les importantes chutes de neige des derniers jours, la Ville rappelle aux citoyens qu'il est interdit de déposer la neige dans la rue. La collaboration de tous est souhaitée.

#### 5.- Administration

25-03-050

##### 5.1 Acceptation d'une soumission – Westburne – Éclairage intérieur de l'hôtel de Ville

CONSIDÉRANT que l'éclairage intérieur de l'hôtel de Ville est énergivore et de technologie désuète;

CONSIDÉRANT que l'achat et l'installation de luminaires DEL sont admissibles à une subvention d'Hydro-Québec;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accepter la soumission de Westburne au montant de 18 683,44 \$, taxes incluses, pour l'achat de 205 luminaires.

ADOPTÉE

25-03-051

##### 5.2 Acceptation d'une soumission – Telmatik - Système d'alerte à la population

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite se doter d'un service d'alerte à la population lors de situations d'urgence;

CONSIDÉRANT que deux entreprises ont fourni des soumissions;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ARIANE LÉVESQUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accepter la soumission de Telmatik au montant de 6 645,56 \$, taxes incluses, pour un système d'alerte à la population.

ADOPTÉE

#### 6. Trésorerie

25-03-052

##### 6.1 Approbation des comptes payés et à payer au 28 février 2025

IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil approuve :

- Les comptes payés, chèques n<sup>os</sup> 41220 à 41259, pour un montant de 88 785,11 \$
- Les comptes à payer, chèques n<sup>os</sup> 41260 à 41376, pour un montant de 926 246,78 \$
- Pour un total de 1 015 031,89 \$

ADOPTÉE

##### Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussignée, trésorière de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

---

Josée Latour, trésorière

- 25-03-053            6.2    Approbation du budget 2025 de l'OH Fleuve et Vallée
- IL EST PROPOSÉ PAR ARIANE LÉVESQUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'approuver le budget 2025 de l'OH Fleuve et Vallée dans lequel la participation financière de la Ville s'élève à 34 330 \$.
- ADOPTÉE
- 25-03-054            6.3    Autorisation de paiement des sommes dues à Yvan Gagné
- CONSIDÉRANT le départ d'Yvan Gagné du poste de préposé à l'entretien ménager le vendredi 24 janvier 2025;
- CONSIDÉRANT le calcul des indemnités de départ dues à monsieur Gagné dont copie est déposée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante;
- EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR SIMON LEMIEUX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le paiement des 57,75 heures de salaire et avantages dues à monsieur Yvan Gagné.
- ADOPTÉE
- 7.    Urbanisme**
- 8.    Règlements**
- 8.1    Avis de motion et dépôt du projet de Règlement 25-968 modifiant le Règlement 15-811 concernant la sécurité incendie
- La conseillère Myriam Belley donne avis de motion du Règlement 25-968 modifiant le Règlement 15-811 concernant la sécurité incendie qui sera soumis, pour approbation, à une séance subséquente.
- La conseillère Myriam Belley dépose le projet de Règlement 25-968 modifiant le Règlement 15-811 concernant la sécurité incendie.
- Une copie de ce règlement est déposée à la présente séance.
- 9.    Travaux publics**
- 25-03-055            9.1    Autorisation de paiement 3 à Énergère incluant les ordres de changements 1, 2 et 4
- CONSIDÉRANT la résolution 23-02-057 approuvant l'octroi d'un contrat de conversion de luminaires de rues aux DEL à Énergère;
- CONSIDÉRANT les ordres de changement 1, 2 et 4 concernant des ajouts, des retraites ou des changements de modèle de certains lampadaires;
- CONSIDÉRANT qu'Énergère a fourni les crédits de facturation nécessaires à la libération du paiement 3;
- CONSIDÉRANT que la demande de paiement 3 d'Énergère inclut les factures suivantes : 11135, 11137, 11169, 11170, 11171, 11525, 11526, 12307, 12308, 12309, 12324, 12346 et 12347;
- CONSIDÉRANT que ces factures incluent une retenue de performance de 10 % tel que stipulé au contrat;
- CONSIDÉRANT qu'à la suite de ce paiement, une retenue de performance de 18 447,60 \$ restera à payer dans l'éventualité où les luminaires installés rencontreront les performances financières anticipées dans l'étude de faisabilité du début du projet;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le paiement 3 à Énergère au montant de 39 183,67 \$, taxes incluses;

Qu'une quittance finale soit demandée à l'entrepreneur électricien JMN qui a effectué l'installation des luminaires avant le paiement de la retenue de performance.

ADOPTÉE

25-03-056

9.2 Fermeture du deuxième appel d'offres public pour la conception et la construction d'un hangar à l'aéroport

CONSIDÉRANT la résolution 24-09-234 autorisant un deuxième appel d'offres pour la conception et la construction d'un hangar à l'aéroport;

CONSIDÉRANT que quatre soumissions ont été reçues et qu'elles dépassent toutes le budget alloué au projet;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR SIMON LEMIEUX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que les soumissions soient refusées en raison de l'écart entre nos prévisions budgétaires et les prix proposés.

ADOPTÉE

25-03-057

9.3 Autorisation d'un troisième appel d'offres public pour la conception et la construction d'un hangar à l'aéroport

CONSIDÉRANT que le deuxième appel d'offres public pour la conception et la construction d'un hangar à l'aéroport ne s'est pas conclu par l'acceptation d'une soumission en raison de l'écart entre nos prévisions budgétaires et les prix proposés;

CONSIDÉRANT que le conseil désire toujours réaliser ce projet;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de réduire les coûts de construction du bâtiment et que cela implique une modification majeure du concept;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser un troisième appel d'offres public pour la conception et la construction d'un hangar à l'aéroport, en version simplifiée;

Que le directeur des services techniques, Jean-François Landry, soit autorisé à signer au nom de la Ville toute documentation en lien avec ce projet.

ADOPTÉE

**10. Loisirs**

25-03-058

10.1 Acceptation d'une soumission – Technicien de Glace Inc – Coupe-bordure électrique

CONSIDÉRANT que le coupe-bordure permettant de couper le contour des bandes à l'aréna fonctionne à l'essence et que son utilisation à l'intérieur d'un bâtiment est non-conforme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MYRIAM BELLEY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accepter la soumission de Technicien de Glace Inc au montant de 9 341,72 \$, taxes incluses, pour un coupe-bordure électrique.

ADOPTÉE

**11. Incendie**

**12. Période de questions**

Monsieur le maire suppléant répond aux différentes questions des personnes présentes dans la salle.

25-03-059

**13. Levée de l'assemblée**

L'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ PAR SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la séance soit et est levée à 20 h 21.

ADOPTÉE

SIMON DESCHÊNES  
MAIRE

ANDRÉANNE TOUSIGNANT  
GREFFIÈRE ADJOINTE

/at

\*\*\*\*\*